

POINT SUR LA SITUATION APRÈS LE DRAME DE LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

Actualité du lundi 19 novembre

- **EAPE**

Le nouvel Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) a ouvert ses portes, ce lundi 19 novembre 2018, au 2 rue Beauvau (1^{er} arrondissement).

A 15 heures 197 personnes avaient été reçues.

L'Espace d'accueil des personnes évacuées accueillera les familles **du lundi au samedi de 8h30 à 18h30**. Une vingtaine de professionnels de différents services publics seront présents sur place (habitat, logement, assurances, jeunesse...) chaque jour.

- **Attestations d'évacuation**

Ce jour, la ville de Marseille a délivré **48 attestations d'évacuation** d'immeuble sur le périmètre **hors de la rue d'Aubagne**. Ce qui permettra aux sinistrés de débiter leurs démarches auprès de leur compagnie d'assurance.

Pour rappel, les habitants du périmètre de la rue d'Aubagne ont à leur disposition **l'arrêté de police générale** les concernant à l'EAPE.

Dès aujourd'hui, les arrêtés de péril sont disponibles en ligne sur le site internet de la ville de Marseille : www.marseille.fr.

- **Groupe scolaire « Cours Julien »**

Le rapport d'expertise menée par le bureau d'études du bâtiment, l'APAVE sur le groupe scolaire « Cours Julien », situé au 119 rue d'Aubagne sera remis demain et les décisions nécessaires seront prises en fonction des conclusions fournies.

ÉVACUATION

Nombre d'immeubles évacués :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **48 immeubles évacués depuis le 5 novembre 2018**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **94 immeubles évacués depuis le 7 novembre 2018**
- **Total : 142 immeubles évacués**

Nombre de personnes évacuées depuis le 5 novembre 2018 :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **446 personnes ont été évacuées**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **659 personnes ont été évacuées**
- **Total : 1 105 personnes ont été évacuées**

SIGNALEMENTS ET ARRÊTÉS

Depuis le 5 novembre 2018 :

- **416 signalements** traités ou en cours de traitement par la ville de Marseille
- **264 visites effectuées** par les services municipaux compétents

42 dossiers ont été clôturés après la visite du technicien et la levée de doutes

97 visites effectuées sans évacuation pour lesquelles une suite technique sera donnée autre qu'un péril.

- **52 expertises** menées
- **12 arrêtés** pris par le maire de Marseille.

Au cours des 3 dernières années (jusqu'en octobre 2018), **179 arrêtés de péril** ont été pris par le maire de Marseille - dont 44 en 2018, 57 en 2017, 43 en 2016 et 35 en 2015 - dont l'ensemble concerne des habitations privées.

Conformément à la réglementation, **tous les arrêtés pris ont été notifiés aux propriétaires et aux syndicats des copropriétaires afin que les travaux soient réalisés dans les délais prescrits.**

HÉBERGEMENT

La ville de Marseille héberge aujourd'hui,

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **353 personnes**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **504 personnes**
- **Total : 857 personnes**

Toutes les personnes sont hébergées dans **17 hôtels de la commune.**

248 personnes ont à ce jour trouvé une solution d'hébergement par leurs propres moyens.

A ce jour, **4 familles soit 9 personnes** ont pu réintégrer leur logement au **79 rue Marengo** suite à une levée de suspicion de péril par l'expert.

RELOGEMENT

Nombre de relogements

A ce jour, la ville de Marseille a identifié **190 logements disponibles** :

- **165 logements sociaux**, dont 76 en centre-ville
- **25 logements privés** ont également été identifiés dont 11 en centre-ville.

- **3 ménages** ont accepté un relogement temporaire,
- **51 ménages** ont accepté une visite en vue d'un relogement définitif,
- **6 baux** ont été signés,
- **5 refus** de logement.

Quelle procédure pour le relogement des personnes évacuées suite à un arrêté de péril ?

Le propriétaire doit assurer le relogement des occupants. Le nouveau logement doit être décent et correspondre aux besoins des occupants. En cas de défaillance du propriétaire, le maire prend les dispositions nécessaires pour reloger les occupants aux frais du propriétaire et majorés d'intérêts. Le propriétaire peut également faire l'objet de poursuites pénales.

RESTAURANT SOLIDAIRE DE LA CITE DES ASSOCIATIONS

Au total, 1 885 repas ont été distribués depuis l'ouverture du restaurant solidaire le 10 novembre au soir.

COLLECTE DE DONS

A partir du lundi 19 novembre, la collecte de dons se poursuivra auprès du Samu Social et dans les 3 centres de la Croix-Rouge ci-dessous :

- **1 rue Simone Sedan (5^e)** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- **90 bd Baillie (5^e)** du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30
- **20 rue du Dr Escat (6^e)** du lundi au vendredi de 10h à 17h

Les besoins s'orientent principalement vers des produits d'hygiène et du matériel de puériculture : lait, biberons ... et vêtements chauds pour enfants.

L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.

Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.